



# Communiqué de presse

---

Le 15 décembre 2022

## La FESP alerte sur la situation des plus fragiles en cas de coupures de courant

Alors que le gouvernement se prépare à d'éventuelles coupures de courant en début d'année, la FESP, Fédération du service aux particuliers, alerte sur les conséquences liées aux délestages et la non-prise en compte des publics fragiles dans le secteur du maintien à domicile, les résidences services seniors ou le secteur de la petite enfance (crèches, microcrèches et structures de garde d'enfants à domicile).

Si une attention particulière a été portée par les ARS aux patients à haut risque vital (personnes qui dépendent d'appareil respiratoire par exemple) en menant un travail important de recensement, la FESP rappelle que de nombreuses personnes fragiles nécessitent un accompagnement pour des actes de soin, de toilette ou d'aide au repas. Or sans électricité au moment du passage des intervenants, ces prestations essentielles ne pourront pas être assurées. Par ailleurs, ces personnes assistées, souvent seules, ne doivent pas être coupées de la vie sociale qui se limite parfois aux seules activités nécessitant l'usage de l'électricité comme écouter la radio, regarder la télévision ou téléphoner.

FESP demande au gouvernement de veiller à ce que les personnes dépendantes et les jeunes enfants ne soient pas impactés par les délestages potentiels. Les adhérents de la première Fédération des entreprises du secteur ont adressé des listes de leurs bénéficiaires aux mairies et aux départements et attendent des réponses concrètes de leur part pour maintenir une continuité de service aux plus fragiles.

Les aides à domicile sont indispensables pour garantir le maintien des personnes âgées, ou en situation de handicap, à leur domicile et ainsi rompre leur isolement. Ils permettent également à ces bénéficiaires d'être en contact quotidien avec un professionnel en mesure de les rassurer, de leur apporter un soutien et de prévenir à tout moment un proche ou un service de secours en cas de chutes ou de dégradation de leur état de santé. Ils sont également en mesure de détecter des situations à risques et d'agir avant qu'il ne soit trop tard, afin notamment de limiter l'hospitalisation.

### Contacts presse :

Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou [s.akbaraly@o2p-conseil.com](mailto:s.akbaraly@o2p-conseil.com)

Membre du MEDEF, la FESP est reconnue depuis 1996 par l'État comme la première Fédération

### À propos de la FESP

---

professionnelle dans la branche des entreprises de services à la personne en France ([arrêté de représentativité du 13 décembre 2021](#)).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis sa création, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt — trois activités du secteur. La FESP est à l'origine du dispositif d'*avance immédiate* qui sera mise en œuvre en 2022.